Le bulletin du
# SNUipp-FSU 08
## UNITAIRES DES ARDENNES

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48,rue V.HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : http://08.snuipp.fr - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

**N° 202 Sommaire**
**N° CPPAP : 1021 S 08017**
**Trimestriel :**
**juillet-août-septembre 2017 0,50 €**

**p. 1 : Éditorial**
**p. 2 : Austérité**
**p. 3 : Reclassement**
**p. 4 : Carrières**
**p. 5 : Accompagnement - Temps de travail**
**p. 6 : Direction - Témoignage**
**p. 7 : Emplois aidés**
**p. 8 : Rythmes**
**p. 9 : CP à 12**
**p. 10 : CAPD**
**p. 11 : Action**
**p. 12 : Bulletin d'adhésion**

## Se syndiquer ?
## UNE VRAIE BONNE IDÉE

**POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.**

**> Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.**
**> Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.**
**> Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.**
**> Pour changer l'école et la société.**
**> Pour partager des valeurs et des solidarités.**
**> Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.**
**> Parce qu'on est plus intelligents ensemble.**

**https://adherer.snuipp.fr OU bull. d'adhés' p.12**
66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

### Une école menacée

Les semaines précédant la rentrée auront vu le nouveau ministre s'épancher dans les médias, soufflant alternativement le chaud avec « l'école de la confiance » et le froid avec les caricatures sur la méthode globale et les fondamentaux, pour séduire une opinion publique encline à la nostalgie d'un prétendu « âge d'or » de l'école qui n'a jamais existé.

Le ministre entend bien faire avancer son projet libéral pour l'école en opérant des partis-pris sur les apports de la recherche en éducation.

Détournement de postes de plus de maîtres, de remplaçants, de Rased… pour implanter des CP à 12 en REP+, mise en place d'évaluations de CP contestables sur la forme comme sur le fond, suppression des contrats aidés qui désorganise les écoles, mesures annoncées pour faire payer aux fonctionnaires les restrictions budgétaires… autant d'éléments qui nous inquiètent et interpellent en cette rentrée.

### Défendre la Fonction publique et les droits des salariés

Sur le terrain interprofessionnel, la FSU a appelé les fonctionnaires à participer aux mobilisations du 12 septembre contre les ordonnances loi travail.

Sur le terrain Fonction publique, elle propose à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action en octobre à l'occasion du « rendez-vous salarial » du 10 octobre.

Le bureau du SNUipp-FSU 08

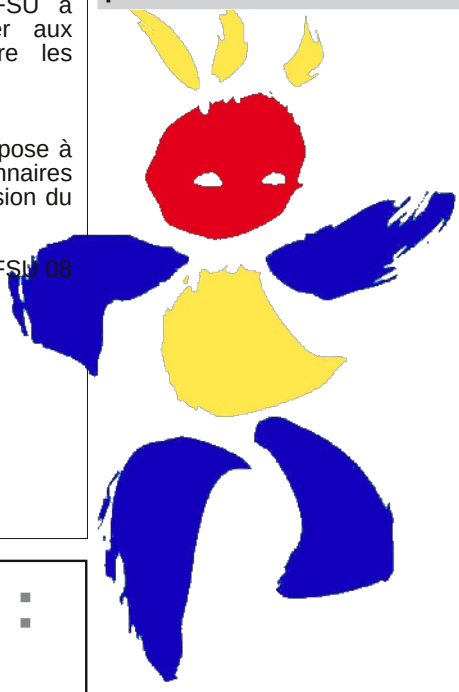

## RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR :
http://08.snuipp.fr et sur www.snuipp.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale._

# Première mesure pour les fonctionnaires : gel du point d'indice

**On nous avait vendu pendant toute la campagne des élections un renouveau politique avec la mise en œuvre de nouvelles façons de faire, de l'innovation, du dialogue… Et bing !**

L'une des premières mesures annoncées par le ministre de l'Action et des comptes publics sur un plateau télé début juillet reprend une vieille recette, le gel du point d'indice pour les fonctionnaires. Pour ce nouveau gouvernement, le pouvoir d'achat des 5 millions de fonctionnaires est une simple variable d'ajustement. Quel dédain pour ces personnels, agents de l'Etat qui assurent au quotidien un ensemble de missions indispensables au service des citoyens !

Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Celle-ci serait tout de suite enrayée par cette décision alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation avec des prévisions revues à la hausse à 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018.

La volonté de ce gouvernement est de respecter les critères subjectifs européens d'un déficit de moins de 3% du PIB. Le gel du point d'indice prend place dans une série de mesures qui visent à économiser 15 à 20 milliards d'euros sur 2018 et qui toucheront principalement la fonction publique (suppression d'emplois, baisse des dotations aux collectivités). La timide reprise va être plombée par cette politique d'austérité qui réduit les possibilités de consommation des ménages - en l'occurrence celles des 5 millions de fonctionnaires - mais aussi l'investissement, notamment celui des collectivités territoriales.

Pourtant, pour son fonctionnement, l'État français ne dépense pas plus que la plupart des autres pays comparables, c'est ce qui figure dans une note du Conseil d'analyse économique publiée début juillet : « la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieur aux autres pays de l'OCDE ».

Encore plus inquiétants sont les propos du premier ministre « d'avoir une masse salariale stable en 2018 par rapport à 2017 pour l'ensemble des administrations publiques ». Ce qui pourrait conduire à remettre en cause les augmentations indiciaires prévues par l'accord sur la revalorisation des carrières, voire à geler l'avancement d'échelon ou de grade des personnels.

D'autres solutions sont envisageables pour traiter du déficit public comme la lutte contre la fraude fiscale, l'augmentation de l'imposition des plus riches... Sanctionner 20% des salariés du pays n'aidera en rien à le redresser. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement budgétaire pour traiter des déficits publics.

# Rentrée morose pour les fonctionnaires

**La feuille de route du nouveau ministre de l'action et des comptes publics est éloquente. Il n'y aura pas bien sûr de remise en question du cadre austéritaire général, mais la baisse des dépenses publiques sera encore à l'ordre du jour, avec l'annonce d'un nouvel assèchement de 60 milliards des dépenses de l'État sur l'ensemble du quinquennat. Sous couvert de modernisation de la Fonction publique, les leviers sont connus : suppressions de postes, réorganisation des effectifs, recours aux emplois précaires…**

La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires qui figurait dans le programme présidentiel affaiblira encore davantage des services publics déjà fortement touchés. Le recours aux contractuels de droit privé, notamment dans les collectivités territoriales laissent craindre le pire dans une Fonction publique où un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire aujourd'hui. Tout comme la « modernisation » et le décloisonnement du statut des fonctionnaires qui sont aussi dans les perspectives.

L'instauration d'un jour de carence, au nom du supposé principe d'équité entre le public et le privé, sera une nouvelle injustice à l'égard des fonctionnaires quand, dans le privé, ces jours sont pris en charge par une grande partie des entreprises.
Si le gouvernement s'est engagé à compenser la hausse de la CSG pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis aux mêmes cotisations que dans le privé, il n'a pas encore dit quel levier serait actionné pour éviter une baisse de salaire. Les retraités qui perçoivent une pension supérieure à 1 200 euros verront leur pension baisser.

L'alignement des régimes de retraite et la mise en place d'une retraite par points seront à suivre de près car ils auront des conséquences néfastes sur les pensions.

En guise de reconnaissance, c'est un nouveau gel du point d'indice qui attend les fonctionnaires. Quant aux nouvelles carrières engagées par le précédent ministère, tous les arbitrages n'ont pas encore été rendus…

# Tout comprendre du reclassement dans les nouvelles grilles au 1er septembre

**Tou-tes les enseignant-es sont reclassé-es au 1er septembre 2017 dans les nouvelles grilles issues de PPCR.**

Ce reclassement se fait à échelon identique, sauf pour les enseignant-es ayant une ancienneté d'échelon supérieure à la durée d'échelon dans les nouvelles grilles qui sont reclassés à l'échelon supérieur.
Par exemple, un-e enseignant-e avec 4 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 9ème échelon sera reclassé-e au 10ème échelon, car son ancienneté d'échelon dépasse la durée du 9ème échelon dans la nouvelle grille qui est de 4 ans.

Pour les enseignant-es à la hors classe, avec la suppression d'un échelon le reclassement se fait à un échelon inférieur mais à un indice identique, donc à salaire inchangé.
Seuls les enseignant-es au 5ème échelon avec une ancienneté d'échelon comprise entre 2 ans 6 mois et 3 ans sont reclassés au 5ème échelon, la durée du nouveau 4ème échelon étant de 2 ans et 6 mois.

**Le tableau de reclassement :**

| Échelon détenu au 1er septembre avant reclassement | Ancienneté dans l'échelon au 1er septembre 2017 | Nouvel échelon au 1er sept 2017 | Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédent |
|---|---|---|---|
| 1 | moins de 3 mois | 1 | Oui |
| 2 | moins de 9 mois | 2 | Oui + majoration de 3 mois |
| | à compter de 9 mois | 3 | Non |
| 3 | moins d'1 an | 3 | Oui |
| | à compter de 1 an | 4 | Non |
| 4 | moins de 2 ans | 4 | Oui |
| | à compter de 2 ans | 5 | Non |
| 5 | moins de 2 ans 6 mois | 5 | Oui |
| | à compter de 2 ans 6 mois | 6 | Non |
| 6 | moins de 3 ans | 6 | Oui |
| | à compter de 3 ans | 7 | Non |
| 7 | moins de 3 ans | 7 | Oui |
| | à compter de 3 ans | 8 | Non |
| 8 | moins de 3 ans 6 mois | 8 | Oui |
| | à compter de 3 ans 6 mois | 9 | Non |
| 9 | moins de 4 ans | 9 | Oui |
| | à compter de 4 ans | 10 | Non |
| 10 | moins de 4 ans | 10 | Oui |
| | à compter de 4 ans | 11 | Non |
| 11 | sans incidence | 11 | Oui |

# Un rendez-vous de carrière c'est quoi ? Et qui sera concerné ?

**Dans le cadre de PPCR, le système d'évaluation des enseignants a été réformé : le décret met fin aux inspections dont la fréquence, la durée, les objectifs variaient et supprime la note pédagogique. Il crée ainsi trois rendez-vous de carrière et devrait renforcer le rôle d'accompagnement des IEN.**

### Un rendez-vous de carrière, c'est quoi ?

Il prendra la forme d'une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complétera une grille d'évaluation, rédigera un compte-rendu et proposera un avis.
L'avis définitif pouvant varier de « à consolider » à « excellent » sera arrêté définitivement par l'IA et permettra à 30 % des collègues de voir leur accès au 7ème et/ou au 9ème échelon accéléré d'une année. La durée de carrière pour atteindre le 11ème échelon de la classe normale variera ainsi de 24 à 26 ans.
Pour l'accès à la hors classe, l'avis sera transformé en élément d'un barème non connu à ce jour.

### Quand et combien de rendez-vous de carrière ?

Trois rendez-vous de carrière seront programmés tout au long de la carrière :
- dans la seconde année du 6ème échelon
- entre 18 mois et 30 mois depuis la promotion au 8ème échelon
- dans la seconde année du 9ème échelon pour l'accès à la hors classe

La liste des collègues inspectables est dressée en juin et chaque collègue est informé-e de la visite de l'IEN un mois à l'avance. Un guide permettra de connaître les attendus et les objectifs de ce rendez-vous de carrière.
Un 4ème rendez-vous concernera les collègues éligibles à la classe exceptionnelle mais cette fois sans visite en classe mais un avis émis par l'IEN au regard de l'ensemble de la carrière.

### Qui sera concerné par un rendez-vous de carrière cette année ?

- les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
- les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2016 et le 29 février 2017
- les PE promus au 9ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

### Qu'en dit le SNUipp-FSU ?

Il revendique une déconnexion complète de l'inspection et du déroulement de carrière. Le principe de la cadence unique annoncé dans PPCR doit être une réalité pour tous y compris les enseignants !
Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement en fonction d'un barème basé sur des éléments objectifs.
La transparence et l'équité de traitement doivent être garanties. Pour l'instant, il reste beaucoup d'inconnues. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir auprès du ministère.

# Date de départ en retraite : corriger l'injustice !

**Les enseignant-es du premier degré sont les seul-es salarié-es à ne pas pouvoir prendre leur retraite à la date d'ouverture de leurs droits. En effet, la loi du 4 juillet 1990 impose aux instituteur-trices et professeurs d'école le maintien en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les enseignant-es des écoles sont donc obligé-es de partir en retraite au 1er septembre.**

Cette modalité, avec l'allongement des durées de cotisation, le passage en catégorie sédentaire mais aussi avec la dégradation des conditions de travail, devient de plus en plus insupportable. L'ouverture des droits à la retraite pour la totalité des enseignant-es sera, à terme, le jour anniversaire de leurs soixante-deux ans, ils-elles devront donc poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire, même s'ils-elles ont atteint la durée de cotisation requise pour percevoir une pension à taux plein.

Une autre conséquence de cette injustice est de devoir prolonger sa carrière d'une année scolaire pour pouvoir bénéficier de la hors classe (promotion au 1er septembre) ou d'un avancement d'échelon au-delà du 1er mars, alors que normalement six mois dans l'échelon suffisent pour la prise en compte du nouvel indice dans le calcul de la pension.

Par ailleurs, les circulaires départementales portant sur les conditions d'admission à la retraite exigent des enseignant-es le dépôt de leur dossier de retraite 9 à 12 mois avant la date de départ. Ce qui compromet tout changement d'avis de la part des intéressé-es. Pourtant, le code des pensions prévoit que la demande de mise à la retraite soit formulée au moins 6 mois avant la date de départ. Ce délai doit permettre le traitement du dossier pour que l'intéressé-e perçoive sa pension dès le premier mois de retraite.

Dans l'attente d'une modification législative, réclamée depuis plusieurs années par le SNUipp-FSU, qui permette aux enseignant-es des écoles d'avoir la possibilité de partir en retraite en cours d'année scolaire, le syndicat a demandé au ministère d'assouplir les conditions d'annulation de la demande de retraite afin de bénéficier d'un avancement de grade. Cette demande d'annulation sera d'autant plus aisée que le délai de dépôt du dossier restera raisonnable.

# L'ACCOMPAGNEMENT

**Dans le cadre de PPCR la place de l'accompagnement est renforcée.**

L'inspection telle qu'elle existe encore recueille un avis défavorable des enseignants : source de stress, souvent infantilisante, elle est peu propice à un partage d'expertise et à une analyse partagée des pratiques. De plus, du fait de son impact sur la carrière (mutations et salaires), elle n'est pas pour les enseignant-es une occasion d'aborder les difficultés réelles du métier et n'offre donc pas de perspectives pour les dépasser.

L'accompagnement des enseignants dans l'exercice de leur métier est l'une des finalités du projet de la réforme de l'évaluation. A caractère formatif, il doit répondre à la fois à la demande des personnels et à un besoin de l'institution. Il est impulsé et coordonné par l'Inspecteur de l'éducation nationale, mené en parallèle des rendez-vous de carrière et peut se concevoir de manière collective ou individuelle.

L'accompagnement proposé répond à la demande d'aide, de conseils, de soutien, dans une relation de confiance, exprimée par les enseignants lors de la consultation organisée par le SNUipp-FSU. Toutefois il ne pourra jouer tout son rôle qu'en l'absence d'interférence avec les rendez-vous de carrière et que s'il ouvre de véritables perspectives de formation pour chaque enseignant comme pour les équipes pédagogiques. Aujourd'hui les perspectives de formation sont quasi inexistantes. Le budget formation continue doit donc être abondé de manière conséquente.

# UN TEMPS DE TRAVAIL QUI EXPLOSE

**Le métier a changé. Il est toujours plus complexe. Il faut d'urgence libérer du temps pour reconnaître enfin toutes les nouvelles missions qui se sont accumulées. L'allègement des obligations de service des enseignants est donc nécessaire.**

Selon l'enquête de la DEPP*, le temps de travail des enseignant-es dépasse largement les 1 607 heures (36 semaines à 44h07, 20 journées en moyenne pendant les vacances, la journée de solidarité, 2 journées de pré-rentrée, les 10 minutes d'accueil…).
Dans l'enquête « Rythmes scolaires » du SNUipp-FSU qui a recueilli près de 30 000 réponses en trois semaines, les enseignant-es font savoir à nouveau que les conditions de travail se sont détériorées. Le constat est sans appel, ils-elles sont moins payé-es, moins formé-es et ils-elles travaillent plus que leurs homologues européens. La revendication de baisse du temps de travail est légitime et doit être entendue.

Utiliser différemment le temps des APC serait un premier pas vers la reconnaissance du temps réel de travail. Le temps des 108 heures est un temps dont les enseignant-es ont besoin pour élaborer, confronter des pratiques, réfléchir ensemble... c'est-à-dire pour mieux faire fonctionner l'école et mieux faire réussir les élèves.
Pour le SNUipp-FSU, il faut aller vers une déconnexion du temps élève et du temps enseignant, avec une première étape de 21 heures de classe et 3 heures de concertation, sans diminution du temps de classe pour les élèves.

* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education Nationale – enquête publiée en 2011

# Direction et fonctionnement de l'école

**L'école a besoin d'avancées concrètes en termes de temps de décharge, d'allègement du travail administratif. Ces exigences sont d'autant plus d'actualité que de nouvelles missions se sont ajoutées : mise en place et suivi de la réforme des rythmes scolaires, mise en place des mesures de sécurité renforcées...**

Clairement, l'amélioration de la direction passe avant tout par l'extension du régime de décharge et la mise à disposition d'une aide administrative assurée par des personnels qualifiés et sous statut pérenne. Jusqu'à présent la simplification administrative s'est trop souvent limitée à un catalogue de mesurettes : ne pas envoyer de mails doublons, indiquer clairement l'identité de l'expéditeur, mettre en place une lettre d'information...

### Aide administrative

La situation reste toujours aussi difficile. Pour le SNUipp-FSU, l'école a besoin d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école avec des emplois pérennes et statutaires.
Les personnes en contrat aidé se retrouvent en fin de contrat au moment où elles ont acquis un certain niveau de connaissance du système scolaire et une compétence professionnelle, ce qui est une situation absurde, injuste pour elles et inefficace pour l'école.
Dans de nombreux départements, de nombreux contrats aidés ne sont pas renouvelés et les nouveaux recrutements arrêtés.
Dans les Ardennes, les redéploiements vers les missions d'AVS ont déjà entraîné la disparition de nombreux emplois d'aide-administrative. Sur le Rethélois, par exemple, il ne restait plus aucun poste complet en fin d'année scolaire.

### Du temps

Depuis 2015, le temps de décharge de service des directrices et directeurs s'est un peu amélioré. Pourtant 36% des écoles n'ont toujours pas de décharge hebdomadaire. Plus d'un tiers des directrices et directeurs d'écoles continuent d'effectuer la totalité des tâches au-delà de leur temps de service.
Au regard de la charge de travail qui doit être allégée, le SNUipp-FSU demande une augmentation conséquente du temps de décharge et qu'aucune direction ne se retrouve sans décharge hebdomadaire.

# Direction : témoignage

**Une journée de pré-rentrée de directrice ou comment démarrer l'année en fanfare ?**

8H45 : Directrice d'une école à 5 classes, je dois en fait accueillir et « briefer » 11 personnes : enseignants des 5 classes, compléments de services, remplaçant rattaché à l'école, PES, ATSEM, AVS (et oui, il y en avait encore...). Heureusement, j'avais ma check-list de directrice proposée par le snuipp ! (pub) et quelle liste ! 42 points ! Je vous passerai le détail, chacun l'a vécu … dans son école et à chaque rentrée, la liste s'allonge et se complexifie.
Heureusement, les jours précédents, nombreux étaient déjà venus déballer , ranger, préparer le matériel et nous avions déjà pu parler de nos vacances ! J'avais pu de plus régler quelques questions matérielles avec l'électricien (branchement de vidéo-projecteurs), le menuisier (étagères), l'employé municipal pour les derniers travaux, le fournisseur de papeterie pour devis non respecté.... et aussi et surtout régler les problèmes d'horaires et de bus, suite au changement de rythmes.

10H30 : Interruption momentanée pour une inscription, petite visite....puis reprise

11H30 : Rencontre prévue avec une famille et les enseignants concernés autour d'un PAI très très délicat. Les autres collègues en profitent pour vite rejoindre leur classe ou se ruer sur la photocopieuse pas encore en panne.

12H45 : Pause repas où les échanges se poursuivent

13H30 : Reprise de la suite de l'ordre du jour

15H30 : ouf ! Fini pour aujourd'hui, chacun peut retourner à sa préparation de classe et moi répondre aux sollicitations des uns et des autres avant de retourner moi aussi dans ma classe car demain il y a des élèves !

L'administration est restée très discrète ce jour, seule l'enquête effectifs est demandée pour le lendemain.

Le jour de la rentrée, le seul échange avec la circo, concernera une enquête sur la rentrée en musique... et le programme des premières animations péda imposées. La réunion des directeurs se profile pour plus tard.

Bref, je crois que nombreux se reconnaitront dans ce déballage qui ne fait qu'illustrer le grand fourre-tout qu'est le travail de directeurs. Et ça ne faisait que commencer !...

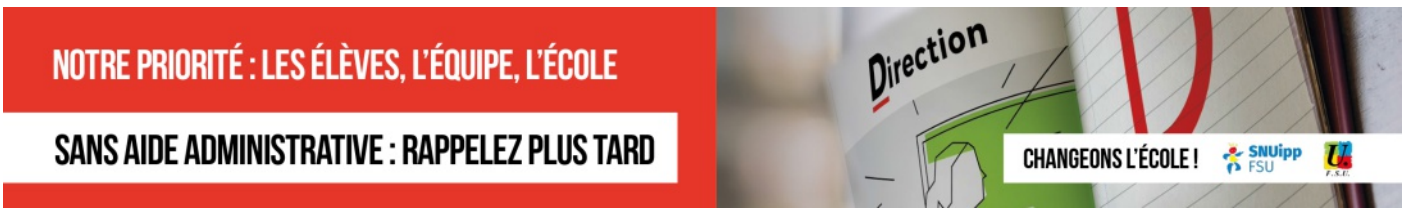

# MOINS D'EMPLOIS AIDÉS : L'ÉCOLE EN DIFFICULTÉ

## Les suppressions d'emplois d'accompagnement du handicap et d'aide à la direction vont fragiliser l'école

**On en connaît désormais un peu plus sur les conséquences pour les écoles de la réduction drastique du volume d'emplois aidés pour le second trimestre 2017. Les réactions ont été nombreuses, en premier lieu du côté des collectivités locales, comme à La Réunion où la rentrée des classes a même été reportée.**

### DES CHIFFRES

Le budget initial 2017 prévoyait une enveloppe globale de 280 000 CUI-CAE. Ce nombre a été abondé de 13 000 nouveaux emplois en juillet, portant l'enveloppe à 293 000. Le premier ministre a déclaré le jeudi 24 août qu'au final le nombre total de contrats aidés réalisés sur l'année 2017 devrait s'établir à 320 000. Cela reste bien en-deçà des 479 000 contrats aidés en 2016 (chiffre Cour des Comptes). De plus, 64% des emplois prévus pour 2017 ont été consommés au premier semestre 2017, ne laissant que 110 000 contrats à réaliser sur le reste de l'année. Quand l'Éducation nationale en consomme à elle seule les deux tiers…

### LE CONTINGENT POUR L'EDUCATION NATIONALE

73 157 contrats aidés étaient comptabilisés au premier semestre dans l'Éducation nationale (70% pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 19% pour l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école et 11% pour d'autres fonctions).

En dépit d'une priorité donnée à l'Éducation nationale, le volume de contrats aidés est fixé à 50 000 pour la rentrée scolaire 2017, soit 23 157 contrats en moins par rapport à la fin de l'année dernière. Il faut sans doute en déduire les 11 200 transformés en AESH.

### UNE RENTRÉE DÉGRADÉE

La consigne est donnée d'allouer prioritairement ces moyens à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La réduction drastique des moyens en emplois aidés signe donc quasiment la fin de l'aide administrative. Avec le report de la programmation d'emplois et l'envoi de consignes aux rectorats pendant l'été, les recrutements des contrats aidés ont été retardés par rapport aux années précédentes. Cela sera au détriment des élèves en attente d'accompagnement pour lesquels la rentrée se fera dans de mauvaises conditions.
La fin annoncée de l'aide au fonctionnement de l'école est aussi un signal très négatif en direction de l'école et des équipes.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Tous les bénéficiaires de contrats aidés doivent avoir l'assurance d'arriver au terme de la durée maximale de contrat et obtenir des perspectives professionnelles. Les missions exercées actuellement par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

**Emplois dans l'académie**

| Académie | Rappel contingent global CUI 01/03/2017 | Ajustements | Nouveau contingent global CUI 01/09/2017 |
|---|---|---|---|
| Reims | 1 224 | - 362 | 862 |

**Transformation des contrats aidés en CDD d'AESH**

| Académie | Transformations au 01/09/2017 | |
|---|---|---|
| | Suppressions CUI | Créations ETP d'AESH |
| Reims | 172 | 98 |

### SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS : LE PLAN D'ACTION DU SNUIPP-FSU

L'annonce par le gouvernement de la suppression brutale des emplois aidés a entraîné une large onde de choc dans les secteurs dont une partie de l'activité est assurée par des personnels embauchés en CUI-CAE. Les annonces et les initiatives se multiplient pour dénoncer les désorganisations qui en découlent et les absences de perspectives d'emploi pour les personnels.
Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 23 000 contrats aidés dans les écoles. Cela désorganise fortement les écoles et a des incidences directes sur l'aide administrative avec des baisses drastiques dans les départements. Cela va entraîner à court terme la disparition de l'aide administrative, mais aussi l'aide au fonctionnement (BCD, informatique, ateliers…). Cela ne sera pas non plus sans conséquence sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Et déjà des élèves se retrouvent ici sans auxiliaire de vie malgré les préconisations et là avec un accompagnement mutualisé ne correspondant plus à la notification MDPH.
Devant cette situation le SNUipp-FSU propose plusieurs actions :
- Bandeau proposé pour les sites, mails, réseaux sociaux : " Notre priorité : les élèves, l'équipe, l'école. SANS AIDE ADMINISTRATIVE, rappelez plus tard !" (Cf. p. précédente)
Ce bandeau est à utiliser comme une réponse type aux demandes de l'administration (tableaux – notamment celui des APC- enquêtes, …), comme message sur le répondeur de l'école...
- Courrier unitaire au ministre de l'éducation
Le SNUipp-FSU est à l'initiative d'un courrier unitaire, signé par le Se-Unsa, Snudi-Fo, Sgen-Cfdt et Cgt Éduc'action.
- Pétition de type carte postale
Le SNUipp-FSU propose une carte postale adressée au premier Ministre qui traite de la question des moyens humains nécessaires aux missions essentielles de l'école (aide administrative et auxiliaire de vie) et également de la question des personnels en contrats aidés.

# CP à 12 : UNE BONNE IDÉE ?

**La baisse des effectifs dans les classes est la première demande des enseignants du premier degré quand on les interroge sur les leviers à actionner prioritairement pour améliorer les résultats de leurs élèves. C'est aussi l'une des revendications portées par le SNUipp-FSU depuis de nombreuses années, les effectifs dans les classes impactant autant la réussite des élèves que les conditions de travail des enseignants.**

Si la mesure phare du ministère dédoublant les effectifs de CP en REP+ à la rentrée peut paraître séduisante elle s'effectue en revanche à moyens constants. Une mesure non budgétée contribue toujours à ce que quelqu'un paye la facture !
La rentrée préparée par l'ancien ministère s'effectue avec 4 311 créations de postes et une baisse globale du nombre d'élèves, cette dotation devait à l'origine abonder les moyens de remplacement, renforcer les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » et permettre les ouvertures de classe nécessaires lors des opérations de carte scolaire.

Une fois les opérations de carte scolaire réalisées seuls 1 537postes restent à disposition des DASEN pour les ajustements de rentrée.
Le dédoublement des classes de CP nécessite 2500 postes, ces moyens sont pris ici sur les « plus de maîtres », là sur les moyens de remplacement, sur les dispositifs de moins de trois ans ou encore sur des postes qui devaient permettre des ouvertures de classe.
A la rentrée 2018, cette mesure devrait concerner tous les CP et CE1 de REP et de REP+. Lorsque le ministère annonce que " nous pouvons penser que nous avons le nombre de postes qui convient. A nous de bien gérer les moyens importants dont nous disposons pour évoluer sur le plan qualitatif avec bon sens, en utilisant nos ressources de la meilleure façon ", nous ne pouvons qu'être très inquiets. Dédoubler les CP ? Ça se discute… mais pas à moyens constants !

## Et le Plus de Maîtres que de Classes ?

La mesure « CP dédoublés » contrairement aux dires du ministre entraine de facto, dans de nombreux départements en REP+ la suppression ou le changement des missions du dispositif « plus de maîtres » et la mise en concurrence des deux dispositifs. Dans plusieurs départements (31, 93, 69…,) les enseignants se sont mobilisés, avec le SNUipp-FSU, pour défendre le « plus de maître que de classe » dès le mois de juin 2017.

Ce dispositif « plus de maîtres » très largement investi par la profession, tant au niveau des équipes d'école qu'au niveau des formateurs est un dispositif prometteur permettant de travailler autrement, d'avoir un regard croisé sur les élèves, d'agir sur le climat de classe, d'expliciter les procédures des élèves, d'analyser et modifier les pratiques de classe en renforçant le travail d'équipe... En juin 2016 lors de son enquête, le SNUipp-FSU révèle que le dispositif est jugé très positif ou positif par 85% des répondants. En janvier 217, les conclusions de la note du comité national de suivi du dispositif « plus de maîtres que de classe » notent que les apports sont multiples à la fois pour les élèves et les enseignants. Ce dispositif, dans sa double dimension de prévention et d'aide aux élèves, notamment ceux les plus éloignés de la culture scolaire, contribue à la réduction des inégalités, à l'amélioration du climat scolaire et à la réussite de tous.

Le Ministre, quant à lui, assène que ce dispositif n'a pas fait montre de son efficacité alors que l'allègement du nombre d'élèves par classe fonctionne. Ce qui est vrai c'est que toutes les études démontrent qu'une taille des classes plus élevée implique une dégradation des résultats scolaires notamment chez les élèves les plus fragiles. Ce qui conforte l'effet taille des classes sur la réussite scolaire, et qui va dans le sens de ce que porte le snuipp-fsu : une réduction des effectifs dans toutes les classes. Quant aux effectifs réduits de moitié, les expériences montrent leur efficacité si cela se déroule sur 2 à 3 années consécutives et si les enseignants bénéficient d'une formation qui leur permet d'adapter au mieux leurs pratiques pédagogiques à ce nouveau contexte (in éducation et formation n° 85 nov. 2014)
Concernant le « plus de maitres », des expérimentations ont été menées, notamment aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, mais avec des modalités de mise en œuvre différentes. Dans l'expérience STAR comme dans l'étude DISS, il s'agissait du soutien d'un enseignant assistant. D'où des difficultés de complémentarité mais aussi de formation.

De surcroit, pour le SNUipp-FSU, le dispositif « plus de maîtres » permet de sortir de la conception « un maître une classe » en rompant avec l'isolement de l'enseignant. Il ne s'agit pas d'opposer les deux dispositifs mais nous demandons que des moyens spécifiques soient alloués pour mettre en place les CP à 12 et que du temps soit laissé pour poursuivre les projets « plus de maîtres » et leur évaluation
Le SNUipp-FSU demande au ministère que les équipes d'écoles en REP+ puissent choisir le dispositif qui leur convient le mieux, celui qu'ils jugent le plus efficace pour les élèves, et de permette ainsi aux équipes de poursuivre un travail prometteur engagé depuis deux ans auprès des élèves de l'éducation prioritaire.

## Dans les Ardennes

**Au CTSD du vendredi 16 juin, pour le dédoublement des CP, la DSDEN a fini par consentir à nous informer officiellement (nous avions produit notre enquête auprès des écoles) qu'elle utilise 6 PDMQDC redéployés/réaffectés, 2 PDMQDC devenant "PDMQDC prioritaires CP" (en fonction des effectifs) et réimplante 5 postes pour les 12 écoles concernées.**

**Implantations de nouveaux postes :**
Sedan Leclerc Adam : +1
Capucine Charleville : +1
Vienot Charleville : +1
Baudin Charleville : +1
Haybions Charleville : +1

# LES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2017

**Mal pensée, mal préparée, imposée par le haut, la réforme des rythmes de 2013, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignant-es, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Le SNUipp-FSU a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.**

Le nouveau décret modifiant le code de l'éducation sur l'organisation du rythme hebdomadaire, paru le 28 juin 2017, offre désormais la possibilité d'un retour à quatre jours de classe. Pour le SNUipp-FSU, l'organisation d'une semaine scolaire, sur quatre jours ou quatre jours et demi, doit être cohérente à l'échelle d'un territoire et réfléchie pour permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves, et de travail pour les personnels. Elle doit être définie en prenant en compte l'avis des enseignant-es et des conseils d'école, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Dès l'annonce par le ministre d'assouplir le décret « rythmes scolaires », le SNUipp-FSU a lancé auprès des collègues une large consultation. Au terme de 15 jours, ce sont 37 791 collègues qui ont répondu dont 28 485 qui ont validé leur participation. Quels que soient leur âge, leur école ou leur milieu d'exercice, plus de 8 enseignant-es sur 10 rejettent leur organisation actuelle. 75% souhaitent revenir à 4 jours d'enseignement hebdomadaires dont 1/3 accepterait de renoncer à une partie des vacances scolaires.

Mais pour les enseignants la réussite scolaire n'est pas qu'une affaire d'organisation de la semaine de classe, loin s'en faut. Ils réclament en tout premier lieu une baisse des effectifs, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tout leur temps de travail. Ils revendiquent la possibilité de pouvoir véritablement travailler en équipe, tout en affirmant enfin la nécessité d'être formés et d'obtenir des moyens pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

## Liste des écoles des Ardennes à 4 jours à la rentrée 2017

| Villes | Nom de l'école |
|---|---|
| AIGLEMONT | Jean Macé |
| ATTIGNY | André Dhôtel |
| AUBRIVES | (pôle scolaire) |
| AUTRECOURT-ET-POURRON | |
| BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE) | Louis Lumière |
| BALAN | |
| BEAUMONT-EN-ARGONNE | |
| BLAGNY | |
| BOULZICOURT | René Daumal |
| BOURG-FIDELE | |
| BREVILLY | |
| BRIEULLES-SUR-BAR | Clément Ader |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Albert Caquot |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Ambroise Croizat |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Baudin |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Calmette |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | de Castrice |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | de Flandre |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | des Capucines |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | des Capucines |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | des Colibris |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | des Liègeois |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | d'Etion |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | du Muguet |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Félicien Wautelet |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Henri Thomas |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Henry Bronnert |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Jean Zay |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Joliot-Curie |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Jules Verne |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Kennedy / Jean Jaurès |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | La Citadelle |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Les Haybions |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Louis Hanot |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Mozart |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Pierre Brossolette |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Pierre Mendès-France |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Pierre Viénot |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Pierre Viénot |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Rouget de Lisle |
| CHARLEVILLE-MEZIERES | Saint Julien |
| CHOOZ | |
| DEVILLE | |
| DEVILLE | |
| DOM-LE-MESNIL | |
| DOUZY | |
| DOUZY | |
| FAGNON | |

| Villes | Nom de l'école |
|---|---|
| FROMELENNES | de Flohimont |
| FROMELENNES | Les Nutons |
| GIVET | Bon Secours |
| GIVET | Charles de Gaulle |
| GIVET | Charles de Gaulle |
| GIVET | La Tour d'Auvergne |
| GIVET | Saint Hilaire |
| GIVONNE | |
| GUIGNICOURT-SUR-VENCE | |
| HANNOGNE-SAINT-MARTIN | d'Hannogne-Sapogne |
| HARAUCOURT | |
| HARGNIES | |
| LA GRANDVILLE | |
| LAIFOUR | |
| LAUNOIS-SUR-VENCE | Jules Mary |
| LES AYVELLES | des Ayvelles-Chalandry-E |
| LUMES | |
| MESSINCOURT | |
| MONTCORNET | de Montcornet-Cliron |
| MONTCY-NOTRE-DAME | Du Petit Jour |
| MOUZON | du Centre |
| NEUVILLE-LES-THIS | |
| NOUVION-SUR-MEUSE | |
| NOVION-PORCIEN | |
| NOYERS-PONT-MAUGIS | Jules Robert Pahon |
| POIX-TERRON | Robert Gobez |
| POURU-SAINT-REMY | |
| POURU-SAINT-REMY | |
| RANCENNES | |
| RAUCOURT-ET-FLABA | |
| REMILLY-AILLICOURT | |
| SAINT-MENGES | Arsène Grégoire |
| SAINT-MENGES | |
| SECHEVAL | |
| SIGNY-L'ABBAYE | |
| SIGNY-L'ABBAYE | |
| THIN-LE-MOUTIER | |
| VIEL-SAINT-REMY | |
| VILLERS-SEMEUSE | Le Charme |
| VILLERS-SEMEUSE | Le Plateau |
| VILLERS-SEMEUSE | Semeuse |
| VIREUX-MOLHAIN | La Montagnes des Vignes |
| VIREUX-MOLHAIN | Maurice Robinet |
| VIREUX-WALLERAND | Les Bruyères |
| VIREUX-WALLERAND | Mon Plaisir |
| VIVIER-AU-COURT | François Mitterrand |
| VRIGNE-AUX-BOIS | Emile Zola |
| VRIGNE-AUX-BOIS | Jean Jaurès |
| VRIGNE-AUX-BOIS | Jean Monnet |
| WARCQ | Bellevue |
| WARCQ | du Centre |

# Calendrier indicatif des démarches et des réunions de la CAPD

## commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles

**Attention, les inscriptions, demandes et candidatures sont à anticiper par rapport aux CAPD. Surveillez les parutions de DSDEN-Actualités pour vous assurer des échéances.**

**Avec l'entrée en vigueur des nouvelles modalités PPCR, les avancements devraient normalement être étudiés lors d'une CAPD se déroulant au printemps.**

### > Septembre - Octobre 2017

Candidature(s) stage de la formation continue

CAPD
- Désignation des stagiaires de la formation continue
- Bilan de rentrée

### > Novembre 2017

Participation au mouvement Interdépartemental

### > Décembre 2017

Demande d'Inscription Liste d'aptitude Direction

### > Janvier - Février 2018

- Groupe de travail sur le mouvement inter-départemental

CAPD
- Mouvement inter-départemental

### > Février - Mars 2018

Demande de temps partiel

CAPD
- Liste d'aptitude à la direction d'école
- Congés de formation et disponibilités
- Candidatures à un départ en stage CAPA/SH
- Tableau d'accès à la hors classe des professeurs des écoles
- Groupe de travail sur la carte scolaire

### > Printemps 2018

CAPD
- Personnels en carte scolaire
- Groupe de travail sur les priorités du mouvement intra
- Mouvement intra départemental
- Services fractionnés
- Temps partiels

### > Juin 2017

- Information sur la phase complémentaire du mouvement intra départemental
- Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs des écoles
- Bilan exeat et ineat

# AVEC LA FSU DANS L'ACTION

## Pour les droits sociaux, les salaires et les services publics

*Les droits des salarié-es ne sont pas un problème…*

*…mais leur amélioration est la solution.*

La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des salarié-es qui condamnent les remises en cause de leurs droits sociaux que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salarié-es du secteur privé en lutte le 12 septembre pour obtenir un Code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Il s'agit d'un enjeu de société majeur particulièrement contre la précarité généralisée qu'induisent les facilités plus grandes de licencier, contre la mise en concurrence des salariés entre eux, contre la diminution de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et contre la mise en cause des droits syndicaux. En tant que première fédération syndicale de l'Education, la FSU est particulièrement attentive et s'inquiète de l'avenir qui se dessine pour la jeunesse.

Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux: nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, etc. Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant notre modèle social.

**Pour les fonctionnaires et les retraité-es, le coup de rabot et la stigmatisation comme seule politique ?!**

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice alors que l'inflation repart, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État - baisse des dotations aux collectivités locales. Pour 10 millions de retraité-es dont la pension nette est supérieure à 1 200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation. La politique que le gouvernement s'apprête à mener va à l'encontre d'une nécessaire relance.

**Refusons cette logique, toutes et tous dans l'action !**

Parce que rien n'est joué, la FSU a engagé un plan de mobilisation :

- En continuant de participer, avec les salariés du privé, aux actions contre la destruction du Code du Travail
- En menant une campagne d'opinion et d'intervention à tous les niveaux pour expliquer le rôle des services publics et de leurs agents dans la construction d'une société plus juste et solidaire
- En organisant une semaine d'action début octobre et le 8 novembre à Paris pour un plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique
- En appelant à une journée d'action unitaire pour le pouvoir d'achat des retraités le 28 septembre
- En construisant, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec les mesures d'austérité, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.

**Fédération Syndicale Unitaire – www.fsu.fr -**

# VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

## SNU*ipp*-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2017-2018

48 rue Victor HUGO 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr

Site : 08.snuipp.fr

Nom, Prénom :

Nom de jeune fille :

Tél port/fixe :

Date de naissance : Sexe : F ☐ M ☐

Adresse postale :

Adresse électronique :

Établissement scolaire :

Catégorie pro : Instit, PE, PE HC, PE Spé, PEGC, AESH, retraité

Type d'emploi : adj, dir, PEMF, PE étab, PE Rased, rempl, ………

Échelon au 01/09/2017 :………Quotité de temps de travail :….. %

Cotisation : ……..€ Type de paiement : chèque(s) ; prélèvement(s)

Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption :

| Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janv | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

**Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.**

**Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.**

**Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.**

**J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2018 (avril-mai 2018).**

☐ ***Je souhaite que mon adhésion au SNUipp-FSU soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.***

☐ ***Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année***

A ……………………..……… le… ……………….………… signature :

| Échelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Instituteur** | | | | | | | 125 | 130 | 140 | 150 | 160 |
| **P E** | 86 | 86 | 130 | 135 | 140 | 150 | 157 | 167 | 177 | 191 | 204 |
| **PE HC** | | | | 209 | 215 | 228 | 240 | | | | |
| **PE Class. Excep.** | 191 | 204 | 215 | 228 | *1er chevron* 240 | | *2è chevron* 250 | | *3è chevron* 260 | | |
| **Autres** | **Étudiant M1** | | **Congé parental** | | **Disponibilité** | | **AESH** | | AESH en temps partiel au prorata de la quotité avec un minimum de 40 € | | |
| | 36 | | 94 | | 94 | | 65 | | | | |
| **Majoration** | **Dirlo 1 à 3 cl** | | **Dirlo 4 à 9 cl** | | **Dirlo 10 ou +** | | **Dirlo SEGPA** | | **Coordo REP** | | **PEMF/ Spé** |
| | 8 | | 12 | | 15 | | 18 | | 12 | | 8 |
| **Retraité** | **Montant de la pension** | | | | | | | | | | |
| | < 1300 | | De 1300 à 1500 | | De 1500 à 1700 | | De 1700 à 1900 | | De 1900 à 2100 | | > 2100 |
| | 93 | | 102 | | 118 | | 128 | | 142 | | 152 |
| **Enseignant en Temps partiel :** au prorata de la quotité avec un minimum de 94 € | | | | | | | | | | | |

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA SNUipp-FSU 08

En signant de formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU 08 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU 08. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour une prélèvement autorisé. NB : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Coordonnées du débiteur**

Nom, prénom :

Adresse :

**IBAN :** _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

**BIC :** _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

**Coordonnées du créancier**

SNUipp-FSU 08
48 rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières

ICS : FR74ZZZ446721

RUM : ++WK334334HAGK3J01

Type de paiement : Récurrent

**A ,le Signature du débiteur :**